

Liberté Égalité Fraternité

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Dzaoudzi, le 10 novembre 2022

## Éloignement aérien d'un ressortissant bangladais, arrivé par voie maritime

Le lundi 7 novembre 2022, les services de l'État mettaient en place un éloignement par voie aérienne à destination de Dacca (Bangladesh).

Le retenu avait été intercepté en mer, le 12 octobre à bord d'une embarcation en provenance des Comores dans le ressort des eaux territoriales françaises et placé au Centre de Rétention Administratif (CRA).

Les services CRA et de la préfecture se sont mobilisés pour mettre en place son éloignement, en sollicitant immédiatement, auprès des autorités bangladaises à Paris, afin d'obtenir la délivrance d'un laissez-passer consulaire pour l'éloignement de l'intéressé dans son pays d'origine (l'individu étant dépourvu de tout document de voyage).

Finalement, les escorteurs de la Police aux frontières et le ressortissant bangladais ont quitté Mayotte le 7 novembre 2022 et sont arrivés le 9 au matin.

À leur arrivée à Dacca, l'intéressé a été remis immédiatement aux autorités locales. Les escorteurs ont repris à l'issue, le retour vers Mayotte, où leur arrivée est prévue en fin de semaine.

L'État reste pleinement mobilisé pour contrer les nouveaux flux de l'immigration irrégulière qui concernent le département de Mayotte.

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél: 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08 Courriel: communication@mayotte.gouv.fr Internet: www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976 Twitter : @Prefet976